

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

VILLE DE CANNES

ENQUETE PUBLIQUE

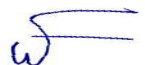
Relative à la procédure d'attribution d'une

CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME CONCERNANT LES OUVRAGES

D'ACCOSTAGE DE L'ILE SAINTE MARGUERITE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CANNES

RAPPORT D'ENQUETE

CONCLUSIONS MOTIVEES



RAPPORT D'ENQUETE

DEUXIEME PARTIE

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Vu l'environnement administratif:

- La Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Cannes du 16 Décembre 2019, autorisant Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat l'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes pour une durée de 30 ans,
- La lettre du 15 Juin 2021 du Préfet des Alpes Maritimes de demande de désignation d'un Commissaire Enquêteur,
- La Décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice en date du 22 Juin 2021 n° E21000024 /06, de désigner Monsieur Willy FIARD en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête mentionnée ci dessus,
- L'Arrêté préfectoral du 11 Août 2021 numéro 2021- 823 portant ouverture d'une enquête publique relative à l'attribution de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes,
- L'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique et ses pièces annexes,
- L'avis formulé par les services administratifs compétents,
- L'ensemble des documents de publicité et d'affichage de l'enquête publique en Mairie de Cannes, sur la presse et les sites Internet de la Préfecture des Alpes Maritimes et de la Ville de Cannes,
- Le registre d'enquête publique mis à disposition du public en Mairie de Cannes, capitainerie du Port Canto,
- Les observations transmises par le public par courrier et par messagerie Internet sur le site de la Préfecture des Alpes Maritimes,
- Les avis formulés par La Mairie de Cannes et les Personnes Publiques Associées reçus dans les délais impartis,
- Les réponses par la Mairie de Cannes et la Préfecture des Alpes Maritimes aux questions en cours d'enquête et au Procès verbal de synthèse du Commissaire enquêteur reçu avant la date limite du 12 Octobre 2021,



Vu l'environnement juridique :

- Les différents Codes en vigueur en particulier les :
 - Code de l'environnement
 - Code général de la propriété des personnes publiques
 - Code de l'urbanisme

Pour ne citer qu'eux.

Rappel du projet

L'enquête publique, objet des présentes, concerne " la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes ".

En d'autres termes, la concession d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime (D.P.M.) des ouvrages d'accostage sur l'île Sainte Marguerite est arrivée à échéance le 31 décembre 2018 et doit faire l'objet d'une demande de renouvellement pour une période de 30 ans.

L'autorisation d'utiliser le domaine maritime à ces fins d'accostage devra faire l'objet d'une convention de concession entre l'Etat représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes Maritimes et la Commune de Cannes représentée par son Maire. Le projet de convention de concession figure au dossier d'Enquête.

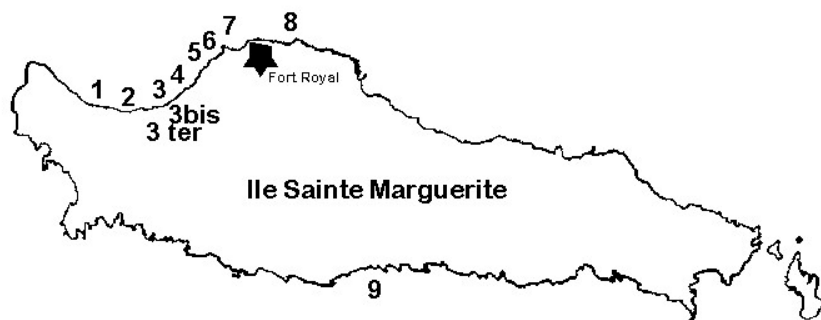
La concession concerne neuf ouvrages d'accostage, tels qu'ils sont présentés dans le dossier, certains nécessitent des travaux :

Pas de travaux sur appontements

- La base Florence ARTHAUD, ouvrage n° 1, anciennement pavillon de la chasse, remise en état en 2008,
- La Commune, ouvrage n° 4, remis en état en 2010,
- Les Lentisques, ouvrage n° 5, démoli en 2009 au profit d'un ponton flottant saisonnier
- La Guérite, ouvrage n° 8.

Travaux sur appontements

- Le Service des Iles, ouvrage n° 2, suite à des aménagements provisoires en 2020, démolition et reconstruction en intersaison 2021-2022,
- Sainte Anne, ouvrage n°3, démolition et reconstruction en intersaison 2022-2023,
- Le Débarcadère, ouvrage n°3 bis, démolition et reconstruction en intersaison 2022-2023,
- Le Quai d'accueil, ouvrage n°3 ter, démolition et reconstruction en intersaison 2021-2022,
- La Douane, ouvrage n°6, démolition de l'atterrage en 2022,
- Le Chantier Naval, ouvrage n° 7, partiellement effondré et interdit d'accès, démolition complète en 2022 et reconstruction éventuelle en conservant l'emprise antérieure,
- Le Grand Jardin, ouvrage n° 9, démolition complète prévue en 2022.



Localisation schématique des ouvrages d'accostage

Les lois et règlements cités ci dessus, conditionnent cette attribution à la consultation du public par enquête.

L'enquête publique s'est tenue du Lundi 13 Septembre 2021 au Mardi 12 Octobre 2021 et a comporté trois permanences du Commissaire enquêteur les 13 et 29 Septembre et 12 Octobre 2021.

Lors de cette enquête, le public s'est exprimé sur différents points et font l'objet de l'analyse du Commissaire enquêteur consignée dans le rapport d'enquête, comprenant une première partie, l'analyse, et une seconde partie, le présent document, les conclusions.

Voici les conclusions motivées du Commissaire enquêteur.

A l'analyse des éléments de l'ensemble du dossier et en considérant que :

Le cadre juridique et réglementaire est respecté.

Le public a été convenablement informé de l'Enquête Publique, de sa durée et des permanences du Commissaire Enquêteur tant par les Avis parus dans la presse, Internet que par l'affichage mis en place par la Mairie de Cannes.

Le Public a eu la possibilité de consulter en Mairie, Capitainerie du Port Canto, sur les sites Internet de la Préfecture et de la Mairie le projet d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes ".

Le public s'est vu mettre à disposition un ordinateur pour consulter le dossier dans la capitainerie du Port Canto.

L'enquête Publique s'est déroulée de façon satisfaisante, toutes les personnes désireuses d'y participer pouvaient être reçues, s'exprimer et présenter leurs requêtes et observations.

Le public a pu en prendre connaissance sans difficulté.

Le registre d'enquête, les courriers et les courriels ont été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'Enquête Publique, toute personne ayant pu y consigner ses demandes et requêtes.

Les courriers et les courriels ont complété le registre d'enquête au fur et à mesure de leur réception pour la bonne information du public.

Le public et les personnes publiques associées se sont exprimés.

Le Commissaire enquêteur

- A pris connaissance de l'ensemble du dossier, de l'avis des personnes publiques associées et de la commune concernée,
- A visité le site accompagné par les représentants des services maritimes de la Ville.
- A écouté le public et a pris connaissance de ses avis et demandes,
- A posé les questions qui lui semblaient utiles et les réponses lui ont été faites,
- A analysé et développé sa réflexion dans le rapport d'enquête,

Les dires du public, analysés dans le rapport d'enquête étayent ainsi les conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- Les Iles de Lérins et Sainte Marguerite en particulier constituent un site touristique préservé exceptionnellement beau reconnu au niveau national et international.
- Le projet propose des ouvrages à construire de grande qualité architecturale en adéquation avec la beauté de l'île.

- Actuellement la zone et les ouvrages d'accostage sur l'île par les bateaux navettes depuis Cannes est très dégradée et présente des dangers pour l'accueil du public ce qui d'ailleurs a nécessité des travaux provisoires de mise en sécurité.
- L'accès aux personnes à mobilité réduite est difficile.
- La concession antérieure permettant l'exploitation des ouvrages d'accostage est périmée alors que l'utilisation et l'entretien des ouvrages doit être pérennisé pour permettre l'accès en toute sécurité du public à ces lieux touristiques de grande valeur.
- Le projet a reçu majoritairement un avis favorable, même très favorable de la part du public qui s'est présenté.
- Le projet a reçu l'avis favorable des Personnes Publiques concernées, en particulier la Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'autorité environnementale et autres instances locales.
- La Direction Générale des Finances Publiques a déterminé le montant de la redevance domaniale de la concession.
- Les travaux seront réalisés pour éviter les impacts sur le milieu marin.
- Le dossier présenté au public est clair et complet.
- La procédure et le déroulement de l'enquête publique respectent les obligations légales.

Conclusions

Enquête publique relative à la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes :

Après avoir étudié et analysé l'ensemble des éléments constituant le dossier, j'émet de toute évidence un

AVIS FAVORABLE.

Fait à Nice, le 21 Octobre 2021

Willy FIARD
Commissaire Enquêteur